

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 novembre 2014

PLFR POUR 2014 - (N° 2353)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 167

présenté par  
Mme Maréchal-Le Pen

-----

**ARTICLE 6****ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

Programmes	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Crédits de paiement annulés
Action de la France en Europe et dans le monde	0	0	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0	0	0
Diplomatie culturelle et d'influence	0	-8 885 512	0	-8 885 512
<i>Dont titre 2</i>	0	0	0	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0	0	0
<b>TOTAUX</b>	0	-8 885 512	0	-8 885 512
<b>SOLDE</b>	+8 885 512		+8 885 512	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à supprimer les annulations de crédits du programme "Diplomatie culturelle et d'influence."

Ce poste est en diminution constante. Pourtant la France doit assurer son rayonnement culturel et linguistique à travers le monde. La francophonie est une véritable communauté d'intérêts pluridimensionnels qui doit servir à contrebalancer l'hégémonie anglo-saxon et les dérives de la mondialisation. Retirer les moyens d'action de la Francophonie revient à retirer peu à peu la France des affaires du monde. Or, plus que jamais, la France a besoin d'affirmer sa spécificité et d'être l'alternative qui réorientera la globalisation dans le respect des diversités culturelles.